

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec District d'Abitibi Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 20 décembre 2019 à 19 h 52 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
Mme Line Giasson	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5

Absents : Mme Joannie Langlois Conseillère siège no 1
Mme Annie Gauthier Conseillère siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice-générale.

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil.

2. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Lecture et adoption du procès verbal du 2 décembre 2019
- 4. Dépenses
- 5. Correspondance
- 6. Adoption salaires des élus
- Adoption Règlement dérogations mineures
- 8. Entente contrat des pompiers avec Duparquet
- 9. Affectation du surplus libre en 2020
- Montant résiduel transféré à 2020 Ressources en loisirs
- 11. Réparation tracteur
- 12. Achat de pneus tracteur
- 13. Questions du public
- 14. Fermeture de l'assemblée

2019-12-282

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE

l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert:

ADOPTÉ

3. Adoption du procès verbal du 2 décembre 2019

2019-12-283

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des

conseillères et conseillers présents;

QUE

le procès verbal du 2 décembre 2019 soit accepté tel

que présenté au conseil;

ADOPTÉ



2019-12-284

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

4. Dépenses de décembre 2019

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. François

Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et

des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise,

pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre

2019, les dépenses suivantes :

les salaires des employés
les salaires des élus
DAS provincial et fédéral
les dépenses de décembre
les dépenses faites par paiement préautorisé :

6 663.59\$
1 605.83\$
2 673.96\$
11 180.80\$

le tout représentant un total de 24 179.72\$, la directrice générale certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ

5. Correspondances

5.1 Lettre Ministère de la Culture

On nous informe de la possibilité de recevoir une aide financière venant des programmes du ministère de la Culture pour des travaux relativement à la conservation de notre bien patrimonial classé.

5.2 Info Transports

Le pont P-00196 dans le rang Côte à Greffard. Les charges de ce pont ont été diminuées :

- 18 tonnes un véhicule d'une unité
- 28 tonnes un véhicule deux unités
- 36 tonnes un véhicule trois unités

6. Adoption salaires des élus

ATTENDU QUE le règlement est reporté et demeure le même comme les années précédentes, nous en dispensons la lecture;

ATTENDU QUE l'augmentation proposée est de 5% pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le traitement des élus soit augmenté de 5% pour l'année 2020 soit :

Maire

Salaire 3594.16\$ Salaire 1201.66\$ Allocation 1797.08\$ Allocation 600.83\$

Conseiller

ADOPTÉ

2019-12-285



N* de résolution

2019-12-286

2019-12-287

2019-12-288

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

7. Adoption Règlement Dérogations mineures

ATTENDU QUE

nous avons quelques modifications à faire à notre règlement sur les Dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ

par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE

nous apportions les changements suivants :

- 5.1 Ces frais ne sont pas remboursables.
- 8.1 Pour être valide, toute demande doit être analysée et recommandée par au moins 50% plus (1) un des membres nommés.
- Article 13 Remplacé: dans le cas d'une dérogation mineure qui a été autorisée pour des travaux projetés, la portée de la dérogation est limitée à une durée d'un an.
- Article 14 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

8. Entente contrat des pompiers avec Duparquet

ATTENDU QUE

nous avons demandé deux soumissions pour une entente de services relative à la protection contre l'incendie;

1 1

ATTENDU QUE

seule la Ville de Duparquet a répond à notre

demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson appuyé par Mme Lorraine

Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des

conseillères et des conseillers présents;

QUE nous acceptions l'offre de la Ville de Duparquet

avec une augmentation de 3% et une durée de trois ans au coût de 25 039.30\$ de départ pour 2020;

ADOPTÉ.

9. Affectation du surplus libre en 2020

ATTENDU QUE

nous voulons affecter un montant de 60,000.00\$ à notre budget pour ne pas avoir à trop augmenter nos taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion appuyé par M.

François Cloutier et résolu à l'unanimité des

conseillères et des conseillers présents;

QUE nous affections la somme de 60,000.00\$ à notre

budget pour ne pas avoir à hausser les taxes

exagérément;

ADOPTÉ.

.....



2019-12-289

2019-12-290

2019-12-291

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

10. Montant résiduel transféré à 2020 de surplus libre de 2019

ATTENDU QUE

nous avions affecté un surplus libre en 2019 pour

le salaire de notre Ressource en loisirs;

ATTENDU OU'

il nous reste un montant de 3 422.00\$ non dépensé

que nous voulons transférer à 2020;

ATTENDU QUE

nous avons un montant de 5 426.00\$ non dépensé

pour la Greffe que nous voulons reporter aussi en

2020:

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Mme Lorraine Doucet-Dion appuyé par M.

François Cloutier et résolu à l'unanimité des

conseillères et des conseillers présents;

QUE

nous affections la somme de 3 422.00\$ pour du

salaire en loisirs pour 2020 et 5 426.00\$ pour des

dépenses pour la Greffe s'il y a lieu en 2020;

ADOPTÉ.

11. <u>Réparation tracteur</u>

Info. La dépense a été adoptée à la résolution 2019-12-284.

12. Achat de pneus tracteur

ATTENDU QUE

les pneus avant du tracteur sont usagés;

ATTENDU QU'

il serait important de les changer prochainement

sur notre prochain budget;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson appuyé par Mme Christiane

Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères

et des conseillers présents;

QUE

nous achetions les pneus chez Pneus GBM au coût

de 1 284.00\$ taxes incluses plus installation pour

deux pneus de marque Galaxie AG Radial

grosseur 380/85/24;

ADOPTÉ.

13. Période de questions

14. <u>Fermeture de l'assemblée</u>

Mme Line Giasson propose la fermeture de l'assemblée. Il est 20 heures 10.

Accepté à l'unanimité.

Lucie Gravel, directrice-générale